



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA

Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, LE BOULC'H, RAMACKERS

Excusés : MM. EYL, LE PRUNENEC

PV du 15 octobre 2024

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE – MODIFICATION DE MATCH

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



Par ailleurs, toute demande de modifications de matchs (changement de date, et/ou d'horaire, et/ou d'installation) doit être saisie via l'application Footclubs sous peine de sanction (cf. annexe financière).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

(Epreuves Autres compétitions, Edition et extractions, rencontres, feuille de match 1 exemplaire PDF, Sélectionner une ou plusieurs poules et la date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture des stades du Breuil et des Templiers les vendredi 1^{er} novembre 2024 et samedi 11 novembre 2024.



Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX SUR SEINE

Fermeture des structures sportives municipales les jours fériés en 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de MAROLLES EN HUREPOIX

Fermeture du terrain d'honneur et du terrain annexe du stade Norbert Batigne du 1^{er} octobre au jeudi 10 octobre 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie d'OLLAINVILLE

Fermeture des deux terrains de football du stade de l'Orangerie du lundi 21 octobre 2024 au lundi 04 novembre 2024 inclus.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération.

Fermeture du stade Faillu à EGLY du lundi 21 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de SAINT CHERON.

Fermeture du stade du Boulay à compter du vendredi 11 octobre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de BREUILLET

Fermeture des terrains de football de la Plaine des Sports du vendredi 11 octobre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de SOISY-SUR-SEINE

Fermeture du stade des Donjons du vendredi 11 octobre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de NOZAY

Fermeture du terrain en herbe du stade Pedro Pauleta du lundi 7 octobre au dimanche du 3 novembre 2024 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de RIS ORANGIS

Fermeture du terrain de Champrosay du mercredi 9 octobre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture des terrains en herbe des stades du Breuil et des Templiers du jeudi 10 octobre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

COUPES

**TIRAGE le 15 octobre 2024 à 18h30
Au District - Institut Gaston Villadier
Cadrage Vétérans avant 1/16^{èmes} (2 rencontres)**

A jouer : le 27 octobre 2024 à l'horaire officiel

Présent au tirage : M. FORNARELLI (CD)



CALENDRIERS

U15 F à 8

Courriel extranet LPIFF de MNVDB FC en date du 14 octobre 2024 nous informant du forfait général de son équipe U15 F à 8 évoluant en Poule B.
Amende réglementaire pour forfait général.

Seniors

Courriel extranet LPIFF de GRIGNY FC en date du 9 octobre 2024 nous informant du forfait général de son équipe Seniors évoluant en D5/B.
Amende réglementaire pour forfait général.

U14

Courriel extranet LPIFF de GRIGNY FC en date du 9 octobre 2024 nous informant du forfait général de son équipe U14 évoluant en D4/B.
Amende réglementaire pour forfait général.

U16

Courriel extranet LPIFF de GRIGNY FC en date du 9 octobre 2024 nous informant du forfait général de son équipe U16 évoluant en D4/A.
Amende réglementaire pour forfait général.

Notification extranet LPIFF de MORSANG SUR ORGE FC en date du 13 octobre 2024 nous informant du forfait général de son équipe U16 évoluant en D4/D.
Amende réglementaire pour forfait général.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

DEROGATIONS – SAISON 2024/2025 (article 10.3 du RSG du District)

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

U15 F à 8

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

**Brétigny Foot CS**

U15 F à 8 * Poule A

12h00

Accord de la Commission.

stade Maurice Boyau (terrain en herbe)

U18 F à 8

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

ORSAY BURES FC

U18 F à 11

17h00

Accord de la Commission.

stade municipal 2 à ORSAY (terrain synthétique)

Seniors

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

ST GERMAIN LES ARPAJON AS

Seniors D4/B

16h15

Accord de la Commission.**U14**

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

WISSOUS FC

U14 D3/C

15h30

Accord de la Commission.**FOOT FEMININ****FMI NON PARVENUES DU 12 OCTOBRE 2024****U15 F à 8 * Poule A****Match n° 29798815 * VILLABE ETS 1 / BRETIGNY FCS 1**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

Match n° 29798819 * ATHIS-MONS USO 2 / COURCOURONNES FC 11^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 29798820 * BONDOUFLE AMC 1 / JANVILLE LARDY ASL 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 22 octobre 2024.

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 29798882 * RIS ORANGIS US 1 / STE GENEVIEVE FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 29798884 * BRUNOY FC 1 / PAYS LIMOURS ENT 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du courriel de BRUNOY FC.

Lecture du courriel de PAYS LIMOURS ENT.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

U18 F à 8

Match n° 29798478 * TROIS VALLEES FC 2 / VIGNEUX FCO 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 22 octobre 2024.

Match n° 29798481 * STE GENEVIEVE FC 2 / VILLABE ETS 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 22 octobre 2024.

Match n° 29798770 * DOURDAN SPORTS 1 / MONTGERON ES 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Seniors F à 11 * D1

TI 72h du 12 octobre 2024 à jouer à une date ultérieure

PALAISEAU US 1 / ORSAY BURES FC 1



Demande de changement d'horaire via Footclubs

MENNECY CS 1 / ST MICHEL FC 91 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

U15 F à 8

TI 72h du 12 octobre 2024 à jouer à une date ultérieure

MONTGERON ES 1 / IGNY AFC 1 * Poule A

BOISSY FC 91 1 / ARPAJONNAIS RC 1 * Poule A

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

ST MICHEL FC 91 2 / PARAY FC 1 * Poule B * du 12 au 19 octobre 2024

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

VILLABE ETS 1 / BRETIGNY FCS 1 * Poule A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

U18 F à 8

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

DOURDAN SPORTS 1 / MONTGERON ES 1

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

TROIS VALLEES FC 2 / VIGNEUX FCO 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 29798693 du 12 octobre 2024

PAYS LIMOURS ENT 1 / SACLAS MEREVILLE US 1

Demande de PAYS LIMOURS ENT d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord de SACLAS MEREVILLE US.

Accord de la Commission.

La rencontre retour (n° 29798715) aura lieu le 8 février 2025 à PAYS LIMOURS ENT (terrain en herbe).

Match n° 29798769 du 12 octobre 2024

ORSAY BURES FC 1 / VERRIERES LE BUISSON 1

Arrêté de fermeture de la Mairie d'ORSAY.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



CHAMPIONNAT SENIORS

GRIGNY FC * Seniors D3/A

Obligations

Retour du procès-verbal de la Commission des Statuts et Règlements en date du 3 octobre 2024, ayant classé dernière de son groupe l'équipe Seniors du club qui ne respecte pas les obligations. Cette équipe est rétrogradée en division inférieure la saison prochaine (art. 11.1 et 11.2 alinéa 1 du RSG du DEF).

531546 – PORT. RIS ORANGIS (D5/D)

Rappel

La Commission rappelle la décision de la Commission Départementale d'Appel du 12 juin 2024 ayant infligé une suspension de terrain d'UN (1) MATCH FERME à l'équipe Seniors des PORT. RIS ORANGIS, le terrain de repli devant être neutre et situé hors de la ville du club sanctionné (Article 40.7 du RSG du DEF).

Suite au forfait pour le match PORT. RIS ORANGIS 2 / GF SFOC 2 du 13 octobre 2024, la Commission est toujours en attente du terrain de repli (PV des 2 juillet 2024 et 1^{er} octobre 2024) pour la rencontre suivante :

Match n° 28612736 : PORT. RIS ORANGIS 2 / VERT LE GRAND US 1 du 20 octobre 2024

FMI NON PARVENUES DU 6 OCTOBRE 2024

D4/B

Match n° 28883156 * SOISY SUR SEINE AS 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

D5/C

Match n° 29203195 * ST MICHEL FC 91 3 / EPINAY SUR ORGE SC 2

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 13 OCTOBRE 2024

D4/A

Match n° 28611253 * VILLIERS SUR ORGE FC 1 / EPINAY ATHLETICO FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 13 octobre 2024 à jouer à une date ultérieure

LONGJUMEAU FC 2 / TREMPLIN FOOT 1 * D4/A



TI 72h du 13 octobre 2024 à jouer le 27 octobre 2024

PAYS LIMOURS ENT 1 / GRIGNY US 2 * D1
BREUILLET FC 1 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D2/B
GIF SFOC 1 / SUD ESSONNE 1 * D3/A
EVRY FC 2 / EVRY COURCOURONNES 1 * D3/A
SUD ESSONNE 2 / BALLAINVILLIERS AS 2 * D5/A
ITTEVILLE AS 2 / ULIS CO 3 * D5/A
VERT LE GRAND US 1 / SO VERTOIS 2 * D5/D
EPINAY SUR ORGE SC 2 / ETAMPES FC 2 * D5/C

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

BRUNOY FC 1 / DOURDAN SPORTS 1 * D3/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VIRY CHATILLON ES 2 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D2/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 2 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (raisons logistiques).

Demande de changement d'horaire via Footclubs

LONGJUMEAU FC 1 / LISSOIS FC 1 * D2/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match coupe Gambardella).

Match n° 28608603 du 13 octobre 2024

VILLABE ETS 1 / LONGJUMEAU FC 1 * D2/A

Courriel de LONGJUMEAU FC.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure au vu du motif invoqué (inondation).

Match n° 28883317 du 13 octobre 2024

MONTGERON ES 2 / JANVILLE LARDY ASL 2 * D5/B

Demande de MONTGERON ES de changement d'horaire via Footclubs.

Refus de JANVILLE LARDY ASL.

La Commission reporte la rencontre au 27 octobre 2024.

Match n° 29203229 du 13 octobre 2024

ST MICHEL FC 91 3 / PAYS LIMOUORS ENT 2 * D5/C

Arrêté de fermeture de la Mairie de ST MICHEL SUR ORGE.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 28612766 du 13 octobre 2024

PORT. RIS ORANGIS 2 / GIF SFOC 2 * D5/D

Courriel des PORT. RIS ORANGIS en date du 11 octobre 2024 à 13h13, nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.



La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe des PORT. RIS ORANGIS 2.
Amende réglementaire aux PORT. RIS ORANGIS.

Match n° 28609340 du 20 octobre 2024

BREUILLET FC 2 / EVRY FC 2 * D3/A

Arrêté de fermeture de la Mairie de BREUILLET.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT CDM

TI 72h du 13 octobre 2024 à jouer le 12 janvier 2025

PAYS LIMOURS ENT 5 / ARPAJONNAIS RC 6 * D1

Match n° 29730949 du 13 octobre 2024

ST MICHEL FC 91 5 / BERGERIES AS 5 * D2

Arrêté de fermeture de la Mairie de ST MICHEL SUR ORGE.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 28613390 remis au 20 octobre 2024

ARPAJONNAIS RC 6 / VILLEMORISSON FC 5 * D1

Demande de VILLEMORISSON FC d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à MAROLLES EN HUREPOIX.

Match n° 29731019 du 20 octobre 2024

ST CHERON ES 5 / BERGERIES AS 5 * D2

Arrêté de fermeture de la Mairie de ST CHERON ES

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE U14

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MASSY ACADEMY 1 / DRAVEIL FC 1

SAVIGNY FOOT CO 1 / COUDRAYSIEN FC 1

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

DOURDAN SPORTS 1 / VILLEMORISSON FC 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires).

Match n° 29760280 du 19 octobre 2024

GRIGNY FC 1 / VERT LE GRAND US 1

Suite au forfait général de GRIGNY FC du 9 octobre 2024, l'équipe de VERT LE GRAND US 1 est qualifiée pour le tour suivant.



CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 21 SEPTEMBRE 2024

D4/D

Match n° 29437525 * RIS ORANGIS US 4 / LISSOIS-ITTEVILLE 2

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 28 SEPTEMBRE 2024

D1

Match n° 28618644 * FLEURY 91 FC 2 / ARPAJONNAIS RC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à FLEURY 91 FC pour absence de la tablette.

D3/C

Match n° 28619192 * RIS ORANGIS US 3 / LINAS MONTLHERY ESA 3

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D4/C

Match n° 29437397 * DOURDAN SPORTS 2 / GRIGNY US 4

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match n° 29437401 * EVRY COURCOURONNES 2 / ARPAJONNAIS RC 3

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à EVRY COURCOURONNES pour absence de la tablette.

FMI NON PARVENUES DU 5 OCTOBRE 2024

D3/D

Match n° 28619323 * MORANGIS CHILLY FC 2 / VAL YERRES CROSNE 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur ainsi que le résultat de la rencontre.



D4/A

Match n° 229437138 * BENFICA YERRES 1 / MORANGIS CHILLY FC 3

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match n° 29437143 * PORT. RIS ORANGIS US 1 / VERT LE GRAND US 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 12 OCTOBRE 2024

D2/A

Match n° 28618873 * COURCOURONNES FC 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 22 octobre 2024.

D3/A

Match n° 28619073 * ULIS CO 2 / ARPAJONNAIS RC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

D4/C

Match n° 29437412 * EVRY COURCOURONNES 2 / LISSOIS-ITTEVILLE 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 12 octobre 2024 à jouer à une date ultérieure

LONGJUMEAU FC 1 / MENNECY CS 1 * D2/A

BREUILLET FC 1 / MASSY 91 FC 3 * D3/D

VERT LE GRAND US 1 / ATHIS-MONS USO 1 * D4/A

Match n° 28619064 du 5 octobre 2024

ULIS CO 2 / EPINAY ATHLETICO FC 2 * D3/B

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.



La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe d'EPINAY ATHLETICO FC 2.
Amende réglementaire à EPINAY ATHLETICO FC.

Match n° 28619072 du 12 octobre 2024

EPINAY ATHLETICO FC 2 / LONGJUMEAU FC 2 * D3/B

Courriel de LONGJUMEAU FC en date du 11 octobre 2024.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure au vu du motif invoqué.

Match n° 28619202 du 12 octobre 2024

RIS ORANGIS US 3 / EVRY COURCOURONNES FC 1 * D3/C

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 28619282 du 12 octobre 2024

ORSAY BURES FC 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 * D3/C

Arrêté de fermeture de la Mairie d'ORSAY.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 29437144 du 12 octobre 2024

ST MICHEL FC 91 2 / COUDRAYSIEN FC 1 * D4/A

Arrêté de fermeture de la Mairie de ST MICHEL SUR ORGE.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUE DU 28 SEPTEMBRE 2024

D1/B

Match n° 28618414 * COURCOURONNES FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à COURCOURONNES FC pour absence de la tablette.

FMI NON PARVENUES DU 12 OCTOBRE 2024

D1/B

Match n° 28618424 * COURCOURONNES FC 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 22 octobre 2024

COUPE ESSONNE U16

FMI NON PARVENUE DU 13 OCTOBRE 2024

Match n° 29759301 * DOURDAN SPORTS 1 / VIRY CHATILLON ES 1

1^{ère} et unique demande



La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 22 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

Match n° 28619064 * MNVDB FC 1 / VERT LE GRAND-ST VRAIN 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Demande de changement de terrain via Footclubs

LONGJUMEAU FC 1 / PAYS LIMOURS ENT 1

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

JANVILLE LARDY ASL 1 / PLESSIS PATE ES 1

DOURDAN SPORTS 1 / VIRY CHATILLON ES 1

Accord de la Commission.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

VAL YERRES CROSNE 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * du 13 au 27 octobre 2024 (date butoir)

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

EPINAY SUR ORGE SC 1 / TREMLIN FOOT 1

EVRY COURCOURONNES 1 / ULIS CO 1

IGNY AFC 1 / LISSOIS-ITTEVILLE 1

MORSANG SUR ORGE FC 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (gestion des créneaux et réservation de terrain).

Match n° 29759314 du 13 octobre 2024

ST MICHEL FC 91 1 / DRAVEIL FC 1

Arrêté de fermeture de la Mairie de ST MICHEL SUR ORGE.

La Commission reporte la rencontre au 27 octobre 2024 (date butoir).

Match n° 29759316 du 13 octobre 2024

LONGJUMEAU FC 1 / PAYS LIMOURS ENT 1

TI 72h à jouer le 27 octobre 2024 (date butoir).

Demande de LONGJUMEAU FC via Footclubs pour jouer le 20 octobre 2024.

Accord de PAYS LIMOURS ENT.

Accord de la Commission.

Match n° 29759323 du 13 octobre 2024

VERT LE GRAND-ST VRAIN 1 / MNVDB FC 1

TI 72h.



Demande de VERT LE GRAND US d'inversion de la rencontre via Footclubs le 9 octobre 2024.

Accord de MNVDB FC.

Accord de la Commission.

Le match s'est joué le 13 octobre 2024 sur les installations de NOZAY à 12h00.

Frais d'arbitrage à la charge de VERT LE GRAND US.

Match n° 29759320 du 13 octobre 2024

GIF SFOC 1 / GRIGNY FC 1

Suite au forfait général de GRIGNY FC du 9 octobre 2024, l'équipe de GIF SFOC 1 est qualifiée pour le tour suivant.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 22 SEPTEMBRE 2024

D4/D

Match n° 29436941 * RIS ORANGIS US 3 / BOUSSY-QUINCY FC 2

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 6 OCTOBRE 2024

D3/A

Match n° 28618187 * EPINAY SUR ORGE SC 2 / LISSOIS-ITTEVILLE 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 22 octobre 2024.

D3/B

Match n° 28618276 * MILLY GATINAIS FC 1 / MORSANG SUR ORGE FC 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/A

Match n° 29436497 * ETAMPES FC 2 / GRIGNY US 3

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.



D4/C

Match n° 29436759 * BIEVRES AC 1 / BENFICA YERRES 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande à BIEVRES FC de bien vouloir donner les droits à un dirigeant U16 D4.

Match n° 29436762 * ATHIS-MONS USO 1 / VERT LE GRAND-ST VRAIN 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/D

Match n° 29436895 * RIS ORANGIS US 3 / BRETIGNY FCS 4

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 22 octobre 2024.

TI 72h du 13 octobre 2024 à jouer à une date ultérieure

ARPAJONNAIS RC 3 / BENFICA YERRES 2 * D4/C

Demande de changement de terrain via Footclubs

GRIGNY US 3 / EVRY COURCOURONNES 1 * D4/A

Accord de la Commission.

Match n° 29436807 du 22 septembre 2024

ATHIS-MONS USO 1 / EVRY FC 4 * D4/C

Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré trois demandes (voir PV des 24 septembre, 1^{er} et 8 octobre 2024). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

Aucune réponse des deux clubs suite aux demandes de rapport et de résultats des 24 septembre, 1^{er} et 8 octobre 2024.

La Commission dit match perdu à ATHIS-MONS USO 1 et EVRY FC 4 (-1 pt, 0 but).

Amende réglementaire à ATHIS-MONS USO.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe d'ATHIS-MONS USO 1 sera mise hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).

Match n° 29436547 du 13 octobre 2024

GRIGNY US 3 / LISSOIS FC 2 * D4/A

Lecture FMI.



La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de LISSOIS FC 2.
Amende réglementaire à LISSOIS FC.

Match n° 39436632 du 20 octobre 2024

EPINAY SUR ORGE SC 3 / MASSY 91 FC 3 * D4/B

Arrêté Municipal de fermeture.

Demande d'EPINAY SUR ORGE SC de changement d'horaire et de terrain via Footclubs.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 29436637 du 20 octobre 2024

BREUILLET FC 1 / SACLAS MEREVILLE US 1 * D4/B

Arrêté Municipal de fermeture de la mairie de BREUILLET.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 22 SEPTEMBRE 2024

D1

Match n° 29683690 * VAL YERRES CROSNE 2 / PALAISEAU US 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D3/B

Match n° 29449618 * DOURDAN SPORTS 2 / VIRY CHATILLON ES 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUE DU 6 OCTOBRE 2024

D1

Match n° 29683678 * VAL YERRES CROSNE 2 / LONGJUMEAU FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

TI 72h du 13 octobre 2024 à jouer le 27 octobre 2024

EVERY FC 3 / PAYS LIMOURS ENT 1 * D2/A



Demandes de changement de terrain via Footclubs

GRIGNY US 2 / IGNY AFC 1 * D3/A

ORSAY BURES FC 2 / ARPAJONNAIS RC 2 * D3/B

Accord de la Commission.

Match n° 29683885 du 20 octobre 2024

BALLANCOURT FC 1 / PORT. RIS ORANGIS 1 * D3/B

Demande des PORT. RIS ORANGIS de changement de date et d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre au 20 octobre 2024.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 22 SEPTEMBRE 2024

D4/A

Match n° 28617232 * BOISSY FC 91 1 / CHAMPCUEIL FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du courriel du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUE DU 6 OCTOBRE 2024

Match n° 28637971 * BOISSY FC 91 1 / COURCOURONNES FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du courriel du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 13 OCTOBRE 2024

D3/C

Match n° 28619064 * VILLEMORISSON FC 1 / VILLIERS SUR ORGE FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 22 octobre 2024.

D4/A

Match n° 28637973 * BALLANCOURT FC 1 / BOISSY FC 91 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.



TI 72h du 13 octobre 2024 à jouer à une date ultérieure

BREUILLET FC 1 / OLLAINVILLE AS 1 * D2/B
PLATEAY SACLAY ES 1 / BOUSSY QUINCY FC 1 * D2/B
PECQUEUSE AS 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D3/A
VERT LE GRAND US 2 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D3B
PALAISEAU US 1 / JUVISY ACADEMIE 1 * D3/B
ST CHERON ES 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1 * D4/B

Match n° 28617006 du 13 octobre 2024

ORSAY BURES FC 1 / BRUNOY FC 2 * D3/B

Arrêté de fermeture de la Mairie d'ORSAY.
La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 28617181 du 6 octobre 2024

APCSS 2 / CHAMPCUEIL FC 1 * D4/A

Reprise du dossier.
Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe d'APCSS 2.
Amende réglementaire à APCSS.

Match n° 28617191 du 13 octobre 2024

MONTGERON ES 2 / APCSS 1 * D4/A

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe d'APCSS 2 qui entraîne le forfait général.
Amende réglementaire à APCSS.

+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 6 OCTOBRE 2024

Poule B

Match n° 29434585 * PALAISEAU US 4 / VILLEBON SPF 4

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Lecture du rapport du club recevant.
Lecture du rapport du club visiteur.
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

TI 72h du 6 octobre 2024 à jouer à une date ultérieure

EVRY FC 4 / TOURNELLES CONCY 4 * Poule F

TI 72h du 13 octobre 2024 à jouer le 27 octobre 2024

BREUILLET FC 1 / OLLAINVILLE AS 1 * D2/B



PLATEAY SACLAY ES 1 / BOUSSY QUINCY FC 1 * D2/B
PECQUEUSE AS 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D3/A
VERT LE GRAND US 2 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D3/B
PALAISEAU US 1 / JUVISY ACADEMIE 1 * D3/B
ST CHERON ES 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1 * D4/B

TI FMI du 13 octobre 2024 à jouer le 27 octobre 2024

MORSANG SUR ORGE FC 4 / ETAMPES FC 4 * Poule C

Match n° 29434613 remis au 9 octobre 2024

PORT. RIS ORANGIS 4 / VILLEBON SPF 4 * Poule B

Arrêté de fermeture de la Mairie de RIS ORANGIS.

La Commission reporte la rencontre au 27 octobre 2024.

Match n° 29435242 du 3 novembre 2024

PORT. ST MICHEL 4 / BOUSSY-QUINCY FC 4 * Poule F

Courriel des PORT. ST MICHEL nous informant de deux rencontres le même jour, à la même heure sur le même terrain.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

+55 ANS

Feuilles de matchs non parvenues du 6 octobre 2024 – 1^{ère} demande

Match n° 29435586 * VERRIERES LE BUISSON 6 / JANVILLE LARDY ASL 6 * Poule A

Match n° 29435587 * PALAISEAU US 6 / VAL YERRES CROSNE 6 * Poule A

La Commission demande la feuille de match ou sa copie aux clubs recevant pour sa réunion du 22 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

TI 72h du 13 octobre 2024 à jouer le 27 octobre 2024

EPINAY SUR ORGE SC 6 / AIR FRANCE PARIS 6 * Poule B

Matches remis du 22 septembre 2024 à jouer le 27 octobre 2024

VILLABE ETS 6 / FLEURY 91 FC 6 * Poule A

ST VRAIN FC 6 / RIS ORANGIS US 6 * Poule A

VILLABE ETS 7 / STE GENEVIEVE ASL 6 * Poule B

LISSOIS FC 6 / BONDOUFLE AMC 6 * Poule B

Matches remis du 29 septembre 2024 à jouer le 22 décembre 2024

ST VRAIN FC 6 / ST MICHEL FC 91 6 * Poule A

LISSOIS FC 6 / STE GENEVIEVE ASL 6 * Poule B

Match remis du 13 octobre 2024 à jouer le 22 décembre 2024

BONDFOULE AMC 6 / VILLEMORISSON FC 6 * Poule B



Demande de changement de terrain via Footclubs

VERRIERES LE BUISSON 6 / ST VRAIN FC 6 * Poule A

Accord de la Commission.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs et courriel de MILLY

GATINAIS FC

MORANGIS CHILLY FC 6 / MILLY GATINAIS FC 6 * Poule A * du 13 au 27 octobre 2024

Accord de la Commission.

Match n° 29562244 du 6 octobre 2024

ST MICHEL FC 91 6 / MNVDB FC 6* Poule A

Courriels de ST MICHEL nous informant que le match aurait dû se jouer le 9 octobre 2024.

Le club de ST MICHEL nous informe que le match aura lieu le 16 octobre 2024 à 20h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Amendes réglementaires à ST MICHEL FC 91 et MNVDB FC pour modification non déclarée au DEF des rencontres seniors.

Match n° 29435589 du 13 octobre 2024

MNVDB FC 6 / VERRIERES LE BUISSON 6 * Poule A

TI 72h.

Demande de MNVDB FC de changement de date via Footclubs.

Refus de VERRIERES LE BUISSON.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.